



**MESSAGE A LA NATION DE MONSIEUR LE MINISTRE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE, A L'OCCASION DE LA CELEBRATION
DE LA JOURNEE MONDIALE DE LA PROTECTION DE LA
COUCHE D'OZONE**

Abidjan le 15 septembre 2023

Ivoiriennes, Ivoiriens,

Etat partie à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone depuis **le 30 novembre 1992**, la Côte d'Ivoire, à l'instar de tous les pays du monde entier, célèbre tous les ans et cela le 16 septembre, la Journée Mondiale de la Protection de la Couche d'Ozone, proclamée par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans sa résolution **49/114 adoptée le 19 décembre 1994**.

Le thème retenu cette année est : **le Protocole de Montréal : « Réparer la Couche d'Ozone et réduire le Changement Climatique »**.

Ce thème met en évidence l'influence et l'impact positif du Protocole de Montréal sur la couche d'ozone et le climat au cours de ces dernières années, mais aussi sur la nature, la biodiversité et le changement climatique, qui sont actuellement au centre de l'agenda international.

Le Protocole de Montréal est un outil actif qui nous aide à réaliser notre vision du développement durable à l'échelle mondiale. En interdisant les substances appauvrissant la couche d'ozone et en lui permettant de se reconstituer, le traité protège des millions de personnes contre le cancer de la peau les cataractes oculaires et préserve les écosystèmes.

Cependant, le travail et les bénéfices du Protocole de Montréal sont loin d'être terminés. Car de nombreuses substances appauvrissant la couche d'ozone sont également des gaz à effet de serre.

En octobre 2016, la 28^{ème} Réunion des Parties au Protocole de Montréal a adopté l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Tous les pays se sont engagés à atteindre des objectifs juridiquement contraignants qui imposent des réductions progressives de la consommation et de la production des gaz à effet de serre. Ce sont les fréons 134a et ses dérivés. Les pays développés ont dû s'adapter à ces nouvelles restrictions depuis 2019, les pays en développement, quant à eux, seront concernés à partir de 2024.

Ratifié par 114 pays, la mise en œuvre entière de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal pourra éviter de plus de **70 milliards de tonnes** d'émissions en équivalent de dioxyde de carbone (CO2) d'ici 2050 et consolider par la même occasion, les ambitions de l'accord de Paris qui vise à maintenir le réchauffement climatique en dessous de 1,5°C à 2°C d'ici 2100.

Ivoiriennes, Ivoiriens,

L'Amendement de Kigali peut également nous aider à accroître la sécurité alimentaire, réduire les gaz à effet de serre, augmenter l'efficacité énergétique et créer des technologies plus respectueuses de la couche d'ozone et du climat. Ce traité

permettra à des millions de personnes d'accéder à des services durables de refroidissement essentiels.

Ivoiriennes, Ivoiriens

Après la ratification du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone le 30 novembre 1992, notre pays a comme tous les autres Etats du monde entier, suivi le mouvement d'ensemble pour la restauration et la protection de la couche d'ozone.

Sur le plan International, la Côte d'Ivoire a ratifié l'Amendement de Kigali le 20 novembre 2017.

Sur le plan national, Le Bureau National Ozone, sous l'autorité du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, a conduit avec succès les activités d'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SAO).

Un Arrêté Interministériel portant règlementation des quotas d'importation des substances qui appauvrissent la couche d'ozone a été pris le 15 février 2023.

Les substances appelées communément fréons 11, 12, 502 et utilisées dans la production du froid, la fabrication de la mousse et les aérosols ont été éliminées depuis le 1^{er} janvier 2010.

Ces résultats ont pu être atteints grâce à l'appui financier du Fonds Multilatéral de Montréal, à l'assistance de l'ONU-Environnement et l'ONUDI.

C'est grâce à l'assistance de ces deux agences et la signature de la Convention Cadre en décembre 2022, entre le Ministère de l'Enseignement Technique et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, le Bureau National Ozone a implanté deux autres Centres d'Excellence en Formation de Froid l'un au Lycée Technique et Professionnel de San-Pedro et l'autre au Lycée Technique Industriel de Bouaké.

Ce sont des Centres uniques de formation en Froid dans la sous-région, qui serviront au renforcement des capacités et la certification des acteurs du froid, comme celui déjà implanté à Koumassi.

Le Gouvernement de la Côte d'Ivoire tient ici, par ma voix à remercier officiellement le Fonds Multilatéral et les deux Agences d'exécution.

Ivoiriennes, Ivoiriens,

Le Protocole de Montréal et l'Amendement de Kigali nous prouvent que tout est possible lorsque nous œuvrons ensemble. Agissons donc dès maintenant pour ralentir les changements climatiques et protéger la planète dont nous dépendons toutes et tous.

Ensemble, pour le combat pour la survie de l'humanité toute entière aujourd'hui et demain

Je vous remercie.